



## Annexe 5 Dossier Unique d'inscription Accueils de Loisirs Vacances Printemps 2025



Pour inscrire votre enfant dans un accueil de loisirs à Chartres durant ces vacances, vous devez retourner **cette fiche d'inscription accompagnée obligatoirement du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28, chèques vacances ou CESU et carte bancaire) au siège des PEP 28, 3 rue Charles Brune 28110 Lucé ou la déposer au Pôle Administratif, Place des Halles 28000 Chartres les mercredis (9h00 à 11h30 et 12h30 à 17h00). Toute inscription sans règlement ne pourra être prise en compte.

**Si votre enfant a fréquenté un accueil de loisirs ou la restauration scolaire** depuis septembre 2024, le dossier unique d'inscription étant renseigné, il n'est donc pas utile de le compléter de nouveau.

**Si votre enfant n'a pas fréquenté un accueil de loisirs ou la restauration scolaire** depuis septembre 2024, il est obligatoire de remplir le dossier unique d'inscription de la « ville de Chartres » complété des documents demandés.

<b>Titulaire de l'autorité parentale ①</b>	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
<b>Titulaire de l'autorité parentale ② et/ou conjoint</b>	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
<b>Enfant</b>	Nom	Prénom
	Date de naissance :                    /                    /	

### Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

Semaine 1	ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS					ACCUEILS DE LOISIRS ELEMENTAIRES			Garderie 18h 18h30
	LES CYTISES	JULES FERRY	KERGOMARD			<input type="checkbox"/> JACQUES PREVERT <input type="checkbox"/> RECHEVRES <input type="checkbox"/> JULES FERRY			
	JOURNEE	JOURNEE	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	
<b>Lundi 07 avril</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  Forfait semaine obligatoire
<b>Mardi 08 avril</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Mercredi 09 avril</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Jeudi 10 avril</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Vendredi 11 avril</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Information repas</b>	Choix offert aux enfants tous les jours : menu standard ou menu végétarien					<input type="checkbox"/> PAI alimentaire (précisez : .....)			

### Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

Semaine 2	ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS					ACCUEILS DE LOISIRS ELEMENTAIRES			Garderie 18h 18h30
	LES CYTISES	JULES FERRY	KERGOMARD			<input type="checkbox"/> JACQUES PREVERT <input type="checkbox"/> RECHEVRES <input type="checkbox"/> JULES FERRY			
	JOURNEE	JOURNEE	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	
<b>Lundi 14 avril</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  Forfait semaine obligatoire
<b>Mardi 15 avril</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Mercredi 16 avril</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Jeudi 17 avril</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Vendredi 18 avril</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Information repas</b>	Choix offert aux enfants tous les jours : menu standard ou menu végétarien					<input type="checkbox"/> PAI alimentaire (précisez : .....)			

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des P.E.P 28) et l'engagement à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon/mes enfants(s), et selon le mode d'inscription que j'ai choisi.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ **Signature du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale**

Accueil de loisirs pour les maternels	Accueil de loisirs pour les élémentaires
<b>LES CYTISES</b> : 31 rue de Huysmans	<b>RECHEVRES</b> : 31 rue de Huysmans
<b>JULES FERRY</b> : 36 rue de Villaines	<b>JULES FERRY</b> : 36 rue de Villaines
<b>PAULINE KERGOMARD</b> : 2 rue Florent d'Illiers Seul ce lieu propose des accueils en demi-journée pour les maternels	<b>JACQUES PREVERT</b> : 2 rue Florent d'Illiers

TARIF VACANCES		Tarif minimum	Tarif maximum	Garderie 18h-18h30
<b>Enfants chartrains</b>	Journée avec repas	4.83 €	20.66 €	Forfait 3.43 € /semaine
	Demi-journée sans repas	1.56 €	6.05 €	
<b>Enfants non chartrains</b>	Journée avec repas	Tarif unique : 26.15 €		
	Demi-journée sans repas	Tarif unique : 7.71 €		



Si le montant calculé se situe en dessous du tarif minimum, il vous faut donc appliquer le tarif minimum du tableau « Tarifs Vacances »  
Si le montant calculé se situe au-dessus du tarif maximum, il vous faut donc appliquer le tarif maximum du tableau « Tarifs Vacances »

CALCUL DE MON TARIF						
= Quotient Familial X Taux d'effort X Nombre de jours						
Inscription	Quotient Familial*	Taux d'effort	Nombre de jours	Déduction des 10% (Famille de 3 enfants)	Garderie 18h 18h30	Total
En journée		X 1.53 %		€	€	€ Pour la période
En demi-journée (sans repas)		X 0.41 %		€	€	€ Pour la période
<b>MONTANT TOTAL</b>						€

**\* Calcul du Quotient Familial :**

Revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions)

+ Autres revenus imposables + Pensions reçues

- Pensions versées - Frais de garde (pour enfant(s) de moins de 7 ans)

+ Prestations familiales des 12 derniers mois

Le résultat est divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ titulaire de l'autorité parentale de(s) enfant(s) ci-dessus désigné(s) :

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur le document
- Atteste avoir pris connaissance du ou des règlement (s) intérieur (s)
- M'engage à signaler tout changement de situation
- M'engage à avoir pris connaissance de l'ensemble des données de la présente fiche d'inscription et du dossier unique 2024/2025
- M'engage à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon / mes enfant(s)
- Autorise les encadrants des différentes activités à prendre le cas échéant, toutes les mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de mon ou mes enfants
- Ai connaissance que les données d'identité de la famille seront utilisées par la Ville de Chartres et les P.E.P 28 du fait du partage de l'outil informatique.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Signature du (des) titulaire (s) de l'autorité parentale**